

Couts pédagogiques : 38€ net de TVA / Heure de formation / stagiaire

Pour les salariés, les couts pédagogiques sont financés sur les dispositifs suivants :

- **Développement des compétences (demande d'action individuelle)**

Les modalités de demande de prise en charge sont à effectuer obligatoirement par le club employeur auprès de l'AFDAS et 10 jours avant le démarrage de l'action. (Voir le détail ci-dessous).

Les repas du midi sont réservés et pris en charge par le Centre de Formation de la Ligue de Normandie de Tennis.

Modalités de demande prise en charge par l'employeur

À la suite de la pré-inscription en ligne du stagiaire à une formation, le centre de formation des métiers du tennis de la Ligue de Normandie envoie les documents suivants au club employeur nécessaires pour la demande de financement auprès de l'AFDAS :

- 1) Le devis,
- 2) Le programme pédagogique,
- 3) La convention de formation,

Le dépôt des demandes s'effectue sur le portail de l'AFDAS : [Connexion | Portail Adhérent](#)

Penser à demander la subrogation en notant de régler les couts pédagogiques (38€/heure de formation) au prestataire (Ligue de Normandie de Tennis).

- Un fois cette demande saisie et envoyée, **noter la référence « DC-xxxxxxxxx »**, et la communiquer à formation.normandie@fft.fr

Pour toutes vos questions, votre conseiller AFDAS et Jessica REBUT (02.31.14.48.90, jessica.rebut@fft.fr) restent à votre écoute.

Bien cordialement

Le Centre de Formation aux Métiers du Tennis

LIGUE DE NORMANDIE DE TENNIS
CENTRE DE FORMATION
Boulevard Charles V - CS 10089
14600 HONFLEUR
02 31 14 48 90 - ligue.normandie@fft.fr
Siret : 309 372 621 000 57
Déclaration d'existence : 25140157814